

POLITIQUE

L'emploi maintient sa hausse

A fin juin, la Suisse offrait 14.000 postes vacants.

Le nombre de places de travail a, au deuxième trimestre, progressé de 2,1% au regard de la période correspondante de l'an dernier et de 0,4% en l'espace de trois mois. Les postes vacants ont bondi de 22,6% sur un an à près de 14.000. A fin juin, la Suisse comptait ainsi pas moins de 5,048 millions d'emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire, soit 104.000 de plus qu'un an auparavant, a annoncé hier l'Office fédéral de la statistique (OFS). En équivalents plein temps, l'emploi a augmenté de 2% durant la période considérée à 3,925 millions de postes.

A l'issue de la première moitié de l'année, l'économie helvétique a fait dans son ensemble quelque 14.000 postes vacants, 22,6% de plus qu'à fin juin 2017. Le taux de places à repouvoir s'élevait à 1,4% au total, à 1,8% dans le secondaire et 1,3% dans le tertiaire. En variation annuelle, l'emploi a progressé aussi bien dans le secteur secondaire, soit l'industrie et la construction, (+1,3% ou 14'000 postes) que dans le tertiaire (+2,3% ou 89'000 postes). Il en est allé de même au regard des trois premiers mois de l'année, la hausse se fixant à 0,4% pour chaque secteur. — (awp)

PARAHÔTELLERIE: deuxième trimestre stable

La parahôtellerie suisse a enregistré 3 millions de nuitées au deuxième trimestre. La stabilité est de mise en évolution annuelle, ces chiffres se situant dans les mêmes eaux que les résultats définitifs au deuxième trimestre 2017. Les hôtes suisses ont représenté plus des deux tiers (70,8%) de la demande du deuxième trimestre 2018, avec 2,1 millions de nuitées. — (ats)

PIB: croissance constante en 2017

Le produit intérieur brut (PIB) de la Suisse a augmenté de 1,6% en 2017. La hausse est identique à celle observée un an plus tôt, a indiqué hier l'OFS dans ses premières estimations dévoilées hier. Les résultats de 2015 et 2016 ont été corrigés à la hausse de respectivement 10 et 30 points de base à 1,3% et 1,6%. (ats)

TRANSPORT: trafic régional à protéger

Le trafic régional devrait être davantage protégé contre les entreprises de bus longue distance. Une commission du National rejoint les Etats sur ce point dans le cadre de l'examen du projet d'organisation de l'infrastructure ferroviaire. Elle propose qu'une entreprise de bus qui demande une concession devra notamment prouver qu'elle ne crée pas une concurrence préjudiciable à l'offre des autres entreprises de transports. — (ats)

Commandes, ventes et exportations en hausse pour l'industrie MEM

Le chiffre d'affaires semestriel de la branche a bondi de 16,4%, alors que les exportations de marchandises se sont étoffées de 7,5% à 34,8 milliards.

L'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM) a connu un premier semestre 2018 florissant. Les entrées de commandes ont bondi de près d'un quart (+24,1%) sur un an et le secteur anticipe une évolution positive des affaires pendant encore six à douze mois, a commenté hier la faitière Swissmem.

Le chiffre d'affaires semestriel de la branche a bondi de 16,4%, alors que les exportations de marchandises - environ 80% du total - se sont étoffées de 7,5% à 34,8 milliards de francs. Les envois ont augmenté dans tous les débouchés et domaines de produits importants, précise le communiqué, évoquant une évolution «particulièrement réjouissante» des exportations vers l'UE (+9,1%) et les Etats Unis (+7,3%).

Aplatissement de la courbe conjoncturelle

La croissance des envois vers l'Asie (+1,5%) a été nettement plus faible, le bond de plus de 10% de la Chine ayant été réduit à peau de chagrin par le recul observé dans les autres pays asiatiques, et plus particulièrement au Moyen-Orient.



HANS HESS. «La mission de conserver l'accès privilégié au marché européen reste notre plus haute priorité»

Par secteur de production, les exportations dans la métallurgie ont augmenté de 11,1%, celles dans la construction des machines de 9,2%, celles des outils de précision de 7,9% et celles dans l'électrotechnique/électronique de 7,0%, précise Swissmem. La situation «très réjouissante» de l'industrie MEM se reflète également en termes d'emplois. En l'espace d'un an, la branche a regagné deux tiers des emplois per-

due suite à la levée, en janvier 2015, du taux plancher du franc face à l'euro.

«Je pars du principe que l'évolution positive des affaires se maintiendra encore six à douze mois», estime Hans Hess, président de Swissmem. A plus longue échéance, il anticipe un aplatissement de la courbe conjoncturelle «étant donné que les branches à cycle précoce ressentent déjà un ralentissement de la croissance».

Selon le dernier sondage mené auprès des entreprises membres, un peu plus d'une sur deux (51%) s'attend à une stagnation des mandats de l'étranger pour les douze prochains mois.

Au cours des années à venir, l'industrie MEM risque d'être confrontée à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Pour parler la situation, la faitière mise sur la reconversion professionnelle ainsi que sur une nouvelle convention collective de travail (CCT) censée renforcer l'attrait de la branche en tant qu'employeur.

Sur le front politique, Swissmem appelle de ses vœux la conclusion d'un accord-cadre avec l'UE cette année encore, rappelant que le secteur exporte plus de trois quarts de sa production et que le Vieux Continent constitue «de loin» son plus important débouché, avec près de 60% des exportations.

«La mission de conserver l'accès privilégié au marché européen reste notre plus haute priorité», a martelé en conférence de presse le président de la faitière. «Nous nous engageons pour de bonnes et solides relations avec l'UE, l'économie a besoin de clarté à ce

sujet», a-t-il ajouté.

Les conflits commerciaux aux quatre coins du globe préoccupent également le dirigeant. Selon lui, si l'UE venait à introduire des taxes douanières de 25% aux pays non-membres de l'UE en représaille à celles appliquées par les Etats-Unis, la situation deviendrait intenable pour les entreprises suisses.

Syndicats pointés du doigt

M. Hess estime peu probable qu'en l'absence d'un accord-cadre avec Bruxelles, la Suisse soit épargnée de ce genre de mesures. A ce titre, il estime «fâcheux» que les syndicats aient refusé de participer à une «discussion constructive sur les aspects techniques des mesures d'accompagnement» à la libre circulation des personnes.

«Par leur attitude intractable, les syndicats non seulement mettent en péril l'accord-cadre, mais ils favorisent une insécurité juridique prolongée, pavent le chemin à de nouveaux désavantages de l'UE et entravent la poursuite de la voie bilatérale», déplore l'entrepreneur, qui se dit atteint dans son optimisme par rapport au mois de juin. — (awp)

La Comco renonce à ouvrir une enquête contre plusieurs horlogers

SAV. L'institution a estimé que les entreprises n'ont pas abusé de leur position dominante.

La Commission de la concurrence renonce à ouvrir une enquête à l'encontre de plusieurs grandes marques et groupes horlogers suisses. S'appuyant notamment sur une décision de la Commission européenne, elle a estimé hier que Swatch Group, LVMH, Rolex, Richemont, Audemars Piguet et Breitling n'ont pas abusé de leur position dominante sur le service après vente (SAV) des montres.

Une enquête préalable avait été ouverte après la plainte d'horlogers indépendants et de clients évoquant des restrictions à la fourniture de pièces de rechange de la part des grands horlogers. Ces plaignants déploraient de ne pas pouvoir avoir accès aux pièces souhaitées.

Droit des cartels

La Commission de la concurrence (Comco) du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) s'est attelée à vérifier si le refus de livrer les pièces sollicitées était problématique sur le plan du droit des cartels.

L'enquête préalable a démontré que les SAV reposent sur des accords contractuels. Selon la Comco, «il n'est pas exclu que

les fabricants de montres puissent être considérés comme étant en position dominante et que leurs systèmes SAV soient qualifiés d'abusifs».

La question reste ouverte en tout cas concernant les fabricants qui lient la vente de montres avec le service après vente. Les autres - en majorité - qui ne lient pas les deux pourraient en revanche justifier leurs pratiques comme non-abusives.

Soupçons pas complètement écartés

Le directeur de la Commission de la concurrence Patrik Ducret n'a pas nié que le soupçon ne pouvait pas être écarté pour les marques concernées par le premier cas de figure. Elles sont en minorité, leur nom est connu de la Comco et reste confidentiel. Cependant, même dans leur cas, au final, ouvrir une enquête ne s'impose pas.

La Commission de la concurrence appuie sa décision sur le fait qu'une procédure similaire était en cours dans l'Union européenne (UE), où des questions identiques se posaient concernant les mêmes marques horlogères. Or, la Commission euro-

péenne n'a pas qualifié les accords sur le service après vente comme illicites ou comme des abus de position dominante. Ces accords sont basés sur des critères qualitatifs définis de façon objective, proportionnelle et homogène, et appliqués de façon non discriminatoire, relève le communiqué.

Dispositions identiques

Au vu du verdict de l'UE, «ouvrir une enquête pour contredire cette décision n'aurait pas eu de sens et eût été disproportionné», relève Patrik Ducret. Matériellement, la Suisse s'appuie en l'espèce sur les mêmes dispositions que l'Union européenne. Aucun élément essentiel suggérant une évaluation différente à celle des instances européennes n'a pu être identifié.

Ce type de raisonnement n'est de loin pas une première. M. Ducret rappelle notamment un cas concernant Google Shopping, à qui la Suisse a imposé les mêmes restrictions que celles décidées par l'Europe. La décision de ne pas ouvrir d'enquête contre les marques horlogères est définitive et ne peut pas être attaquée. — (ats)

Zoug, Zurich, Bâle-Ville les plus compétitifs

Argovie, Schwytz, Lucerne et Vaud affichent aussi un potentiel de croissance supérieur à la moyenne.

Zoug, Zurich et Bâle-Ville sont les cantons les plus compétitifs du pays, selon l'indicateur de compétitivité des cantons (ICC) 2018 publié hier par la division de gestion de fortune d'UBS. Argovie, Schwytz, Lucerne et Vaud affichent eux aussi un potentiel de croissance supérieur à la moyenne, alors qu'à l'autre extrémité du tableau figurent les Grisons, le Valais et le Jura.

Tandis que Zoug et Zurich continuent de truster les deux premières places du classement, Bâle-Ville fait son entrée dans le trio de tête. Quatorze cantons n'ont pas changé de place au classement depuis la dernière édition de l'ICC en 2016, relèvent les spécialistes d'UBS.

Contrairement aux cantons bien classés, relativement homogènes, certains cantons comme Berne et Vaud présentent de fortes disparités intérieures. Tandis que les régions de Berne et de Lausanne se placent dans le tiers supérieur, les régions périphériques souffrent de leur mauvaise accessibilité et de leur bassin de réception réduit.

Au chapitre des facteurs-clés de compétitivité, le numéro un ban-

caire helvétique cite l'industrie high-tech, dont ont su tirer profit des cantons industriels «bien diversifiés» comme Schaffhouse, Thurgovie ou Soleure.

L'attrait fiscal

Si, pour les entreprises, les coûts relatifs d'implantation n'ont guère changé par rapport à 2016, les modifications des taux d'imposition prévues dans le cadre du Projet fiscal 17 (PF 17) devraient commencer à déployer leurs effets. Ainsi, les cantons de Genève et de Vaud devraient devenir plus attractifs, à l'inverse de Zurich et de l'Argovie.

Toutefois, d'autres coûts sont appelés à prendre de l'importance. Les auteurs de l'étude énumèrent «les loyers de bureaux, les prix de l'énergie, les salaires et les impôts sur le revenu des personnes physiques», qui devraient pénaliser les cantons de Suisse centrale, qui ont jusqu'ici attiré les entreprises à grands coups de baisses d'impôts.

Ce déplacement de coûts devrait profiter aux cantons de Suisse orientale, mais aussi à Soleure et au Tessin, qui devraient progresser dans le classement. — (ats)